

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOM

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Slaloms.

LA LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE DES HAUTS DE FRANCE

Avec le concours de l'ASA CIRCUIT CROIX

Organise les 11, 12 et 13 septembre 2026 sur le Circuit de croix en ternois, la

FINALE DE LA COUPE DE France DES SLALOMS 2026

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro 2626 en date du 14/07/2026 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro XXX en date du XX/XX/2026.

Organisateur technique

Nom : **Association sportive Automobile Croix en ternois**

Adresse : RN 39 Croix en Ternois

Téléphone : 03 21 03 99 51

Mail : contact@circuitdecroix.com



Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : M BERNARD DEMEUZOIS.....Licence n°1985
Commissaires Sportifs : M Eugène Citerne.....Licence n°10415
M Yves Blanpain.....Licence n°197446
Directeur de Course : M Dimitri Hembert.....Licence n°205021
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC : M Michael Lachere.....Licence n°58237
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC : Mme Anne-Catherine Viehe.....Licence n°11415
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC : M Stéphane Cayet.....Licence n°5155
Commissaires Techniques (1B au minimum) : M Laurent Braure.....Licence n°196163
M Michael Schieptes.....Licence n°56540
M Stéphane Leulliette.....Licence n°10739
M Jean Michel Desse.....Licence n°5538
M Bernard Pottier.....Licence n°5010

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : M me Angélique Godefroy.....Licence n° 248557
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : M Patrick Grenier.....Licence n°220147

Chronomètres (1C au minimum) : M Véronique Pigot.....Licence n°112507
Chronomètres : M Fabrice Carbonnier.....Licence n°49353
Chronomètres : Mme Lynda Seris.....Licence n°29015
Chronomètres : M Alexis Seris.....Licence n°16688

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : le Lundi 07 Septembre 2026 à 18 heures

Publication de la liste des engagés : le Mardi 08 Septembre 2026 à 18h00

Vérifications administratives : le Vendredi 11 Septembre de 9h00 à 18h00 heures

Et le Samedi 12 de 7h30 à 9h00 (sur demande écrite justifiée)

Lieu : Espace Organisateur Circuit de croix en Ternois

Vérifications techniques : le Vendredi 11 Septembre de 14h00 à 19h00 et le Samedi 12 Septembre de 7h45 à 9h15. (Uniquement sur demande)

1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportif : le Vendredi 11 Septembre 17h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés : le samedi 12 à 13h00

ESSAIS

Essais non chronométrés (1 seul passage) : le Samedi 12 Septembre de 10h30 à 12h20

Essais non chronométrés (1 seul passage) : le Dimanche 13 Septembre de 8h30 à 09h30.

Essais chronométrés : le Samedi 12 Septembre de 14h00 à 15h40.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Samedi 12 Septembre à 15h50.

Manches de Course :

- 1^{ère} manche le Samedi de 16h00 à 17h50.
- 2^{ème} manche le Dimanche de 10h00 à 11h30.
- 3^{ème} manche le Dimanche de 13h30 à 15h20.
- 4^{ème} manche le Dimanche à l'issue de la 3^o manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Des reconnaissances pédestres uniquement (vélos et trottinettes interdits) seront autorisées vendredi 12 septembre de 16h à 18h et samedi 13 septembre de 8h30 à 9h30

Affichage des résultats provisoires le Dimanche 13 Septembre 30 min après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Remise des prix : le Dimanche 13 Septembre 2026, à partir de 17H45 sur le car podium au paddock central

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications techniques préliminaires : Voir horaires Article 1.2p.

Vérifications finales : Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Local des Officiels Techniques

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le samedi 12 à 09h15.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les plans des différents parcs, et plan du parcours seront sur le site de l'organisateur www.circuitdecroix.com

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir article R 331-10 et A 331-32 du Code du Sport

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus uniquement par E-mail (Isa.hautsdefrance@sfr.fr) à partir de la parution du présent règlement.

Contact : Secrétariat Ligue Hauts de France Mme PIAT Marjorie

Tél : 03.21.17.34.07 Mail : Isa.hautsdefrance@sfr.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le lundi 07 Septembre à 18h00.

Les frais de participation sont fixés à 145€ avec la publicité optionnelle de l'organisateur, ou 290 € sans la publicité optionnelle.

IMPORTANT : Les bulletins d'engagements devront parvenir groupés, envoyés par la Ligue du concurrent engagés, obligatoirement accompagné des frais, sous peine de non prise en compte, par virement (le RIB sera adressé à chaque Ligue).

Après le classement établi au 16 août 2026 qui désignera les pilotes qualifiés, chaque Ligue devra centraliser et valider les qualifiés (avec suppléants éventuels si désistement ou empêchement des qualifiés) pour la Finale de la Coupe de France des slaloms, afin d'envoyer les engagements à l'organisateur en une seule fois.

Forfait : Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit, envoyé par mail à : Isa.hautsdefrance@sfr.fr au moins 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

Tout forfait intervenant moins de 24 heures avant le début du meeting entraînera la restitution des frais d'engagement diminués des frais d'assurance et administratifs (40 €).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **150**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

Les publicités feront l'objet d'un additif avant les vérifications administratives

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Croix en Ternois a le parcours suivant (voir plan)

La course se déroulera en 4 manches de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : voir plan

Arrivée : voir plan

Longueur du parcours 1545 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés (voir plan)

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du jeudi le 10 septembre 2026, à 18h30

Les remorques devront être garées (voir plan paddock)

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir plan

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d'affichage virtuel (application de messagerie instantanée Sportity). En cas de problème technique le tableau d'affichage virtuel sera remplacé par un tableau d'affichage papiers. Ce tableau d'affichage papiers sera situé à Espace organisateur.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu Accueil circuit de Croix en Ternois

Téléphone permanence n° 03 21 03 99 51

Centre de secours le plus proche Divion/Arras

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc, sauf pour les pilotes des voitures ouvertes.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi. par addition des deux meilleurs temps des 4 manches.

Le temps non retenu sera pris en compte pour le départage des éventuels ex aequo. Si des ex aequo subsistent, ils seront départagés par le temps des essais.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au panneau d'affichage officiel

et seront établis de la façon suivante :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement féminin pour les voitures de Sport (série A),
- un classement féminin pour les voitures de Production (série B),
- un classement junior pour les voitures de Sport (série A),
- un classement junior pour les voitures de Production (série B),
- un classement senior pour les voitures de Sport (série A),
- un classement senior pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe,
- un classement par classe.

Seront décernés les titres suivants :

- Un titre de vainqueur de la Coupe de France des Slaloms "voitures de Sport" (Série A).
- Un titre de vainqueur de la Coupe France des Slaloms "voitures de Production" (Série B).
- Un titre de vainqueur féminine de la Coupe France des Slaloms "voitures de Sport" (série A).
- Un titre de vainqueur féminine de la Coupe France des Slaloms "voitures de Production" (série B).
- Un titre de vainqueur junior de la Coupe France des Slaloms "voitures de Sport" (série A).
- Un titre de vainqueur junior de la Coupe France des Slaloms "voitures de Production" (série B).
- Un titre de vainqueur senior de la Coupe France des Slaloms "voitures de Sport" (série A).
- Un titre de vainqueur senior de la Coupe France des Slaloms "voitures de Production" (série B).
- Pour chaque groupe, un titre de vainqueur de la Coupe de France des Slaloms groupe ...

Ces titres sont cumulables.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y aura pas de remise de prix en numéraire.

10.1P. TROPHEES

Modalités : Il sera attribué des coupes

- Aux 3 premiers de chaque Titre de vainqueur de la coupe de France des Slaloms cité précédemment
- Au 1er de chaque groupe
- 1 Trophée sera remis à chaque concurrent présent à la remise des prix

10.2 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des coupes aura lieu à 18H15, sur le car podium au paddock central

TABLEAU D’AFFICHAGE VIRTUEL

